

Docteur Didier MOULINIER
Diplôme Universitaire Paris Nord
CANCEROLOGIE
Diplôme Universitaire Bordeaux II
GERONTOLOGIE
4, rue Claude Bernard
33200 BORDEAUX CAUDERAN
Tél. : 05.56.02.98.48 – Fax : 05.56.02.02.28
docteur@moulinier.fr

Bordeaux, le 20/10/2014

Monsieur le Docteur Gilles MUNIER
Président de la commission de contrôle des comptes
et des placements financiers du conseil national de
l'ordre des médecins
180, Boulevard Haussmann
75008 PARIS

Mon cher confrère,

J'ai lu avec beaucoup d'attention le rapport sur les comptes 2013 qui vient d'être publié dans le n° 36 de septembre-octobre 2014 du Bulletin du Conseil National de l'Ordre des Médecins.

Je prends acte que vous présentez une comptabilité certifiée "sans réserve".

Toutefois, je me permets de vous solliciter car, depuis maintenant quatre ans, date à laquelle est apparue dans le bulletin ordinal une ligne comptable jusqu'alors inexistante, à savoir "Indemnités des conseillers", je continue à m'interroger.

Je suis actuellement inscrit au conseil de l'ordre des médecins de Bordeaux et j'ai posé à plusieurs reprises la question au trésorier du conseil départemental de l'ordre des médecins de Bordeaux sur la répartition et le montant des indemnités versées aux conseillers.

J'ai reçu une première réponse me conseillant de prendre contact avec le conseil national de l'ordre des médecins puisque ma demande concernait tout le territoire français.

Ma seconde question, que j'ai posée à plusieurs reprises au trésorier bordelais, concernant la ventilation des indemnités reçues par les conseillers départementaux de Bordeaux, est restée lettre morte.

Comme vous le savez, si nous avons l'obligation administrative de verser une cotisation ordinale, la loi vous fait obligation de rendre les comptes publics. Les membres élus du conseil national de l'ordre des médecins sont donc responsables, au même titre que pour toute association, de rendre des comptes à l'ensemble des adhérents.

Je demande donc officiellement la ventilation de cette ligne de comptabilité libellée "Indemnisation des conseillers" et correspondant au montant de 2 163 869,56 euros, indemnisation qui m'interpelle d'autant plus qu'il existe une autre ligne de frais "déplacements et missions" tout aussi importante puisque d'un montant de 1 973 453,85 euros. Les frais postaux me paraissent également conséquents puisqu'ils sont de 870 240 euros.

En 2012-2013, l'indemnisation des conseillers était de 2 056 417 (soit une hausse de 107 452 euros), les déplacements et missions de 1 744 249 euros (soit une hausse de 229 204 euros) et les frais postaux de 1 000 350 euros.

Je suis assez surpris par cette baisse des frais postaux de 130 110 euros. J'avais d'ailleurs dénoncé en 2013 dans la presse la montant de cette facture et je m'aperçois avec plaisir qu'il a diminué.

Il est évident que je ne vous demande pas le détail précis de la comptabilité car je pense que cela doit constituer une montagne de documents mais, néanmoins, il me serait agréable et indispensable de disposer de la répartition générale de ces frais en fonction des différents conseils ordinaires en France. Il me paraît important, dans la mesure où le conseil national de l'ordre des médecins est le garant de l'institution, que l'ensemble des inscrits au conseil de l'ordre des médecins ait connaissance de l'utilisation qui est faite de leurs cotisations et j'aimerais tout particulièrement connaître le montant des indemnités reçues par les présidents, trésoriers et secrétaires des différents conseils ordinaires de l'ordre des médecins.

Je ne vous cacherais pas que j'entends rendre publique les réponses ou les absences de réponse que vous me communiquerez.

J'espère que vous n'aurez pas de difficulté à me communiquer ces éléments. J'aurais du mal à comprendre l'intérêt de l'institution ordinaire à vouloir cacher ce type d'informations.

Je trouve d'ailleurs regrettable que nous n'utilisiez pas le canal du bulletin ordinaire pour fournir les réponses à ces questions qui me paraissent légitimes pour le bon fonctionnement ordinaire.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments les plus cordiaux.

Docteur Didier MOULINIER
Président National de l'Association MONTESQUIEU
Membre actif du syndicat SMAER

Copie pour information : - Syndicat SMAER - 5, Boulevard du Roi René - 13100 AIX EN PROVENCE
- Maître Thibaut VIDAL - 8, rue du Mont Thabor - 75001 PARIS
- Maître Christian FREMAUX - 51, avenue R. Poincaré - 75116 PARIS